

A. Le service « PSE » de votre école est organisé par :

SeLiNa P.S.E. asbl - Rue de Dave 124 à 5100 JAMBES
☎ : 081/ 30 22 23 & 📠 : 081/ 30 69 63 - ✉ : pse-jambes@selina-asbl.be

B. L'équipe « PSE »

- Michèle Mingeot , Françoise Pineux : **médecins scolaires**
- Céline Fulster, Dominique Hermant : **infirmières**
- Anne Dumont : **assistante sociale**
- Annick Baudout, Myriam Godfroid , Aurore Latour, Amandine Robert : **assistantes paramédicales**

C. Que pouvez-vous attendre du Service PSE de l'école de vos enfants ?

- ❖ Dans le cadre de médecine préventive, nous effectuons les bilans de santé dans les années visées par le décret. Ceux-ci sont obligatoires et gratuits. Pour un suivi médical adéquat, nous vous indiquons s'il y a lieu de consulter votre médecin traitant ou un médecin spécialiste. Nous souhaitons que les conclusions médicales soient considérées comme des conseils dans un souci d'épanouissement optimal de l'enfant et attendons de votre part une réponse émanant du médecin consulté.
- ❖ Dans notre démarche de **promotion de la santé à l'école**, nous travaillons en considérant l'enfant et son bien-être tout au long de son développement et de sa scolarité. Nous réalisons différentes actions : contacts individuels lors du passage de votre enfant au centre, animations en classe et mise à disposition de supports adéquats. Nous sommes attentifs aux besoins des élèves en matière de santé. Avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs, le service PSE apporte son soutien au projet de santé de l'école.
- ❖ Nous sommes attentifs à la **situation vaccinale** de chaque élève. En fonction du calendrier vaccinal, nous proposons gratuitement la vaccination adéquate. Ces vaccins seront toujours réalisés avec votre autorisation.
- ❖ Nous sommes amenés à gérer les situations liées à l'apparition de maladies infectieuses dans l'école. Si votre enfant est atteint d'une **des maladies transmissibles suivantes** :

➡ *Pour la méningite à méningocoque, la poliomyélite, la diphtérie :*

✓ vous devez informer la direction de l'école dans les plus brefs délais.

➡ *Pour l'hépatite A, la tuberculose, la coqueluche, les oreillons, la rougeole, la rubéole, la gastro-entérite, la varicelle, la gale, l'impétigo, la teigne du cuir chevelu, la pédiculose, la scarlatine :*

✓ vous devez prévenir la direction de l'école

- ❖ Nous sommes à votre disposition pour toute question d'ordre médical, social ou administratif tous les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 16h30